

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal  
Le bureau

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal de Lonay  
du 9 décembre 2014

---

**Présidence de Monsieur Jean-Pierre Pinazza**

ORDRE DU JOUR

APPEL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2014
2. Communications du bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis No 09/2014 - Budget 2015
  - Précisions de la Municipalité
  - Rapport de la commission des finances
  - Discussion et décision
5. Election de la commission de gestion
6. Divers et propositions individuelles

CONTRE-APPEL

Le Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, à la presse et au public.

Appel : 35 membres présents.

Membres excusés : Mesdames Florence Bourgea, Heidi Gloor, Mégane Jermini, Valérie Kaltenrieder, Sabine Navarro Correa. Messieurs Jean-François Croisier, Roger Cruchon, Jean-Philippe Maillard, Fabio Riva, Michael Sickenberg, Marc Schmidt, Jan Van Herle.

Membres absents : Madame Nathalie Epiney, Messieurs Felice Petruzzello, Olderic Say.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2014**

**M. Raymond Capré** (page 4) : "Motion d'ordre" - modification de la position de la virgule dans le texte après "débats" soit : Toute proposition ayant trait à la procédure ou

au déroulement des débats, tels que demande de clarifications, demande de recompter les voix lors d'un vote, distribution des temps de parole, non-respect des règles usuelles et/ou formelles permettant le bon déroulement d'une séance, etc. Ce type de demande peut être formulé à tout moment, et il est traité en priorité.

M. le Président indique que M. Fabio Riva (absent ce soir) souhaite que les remerciements qu'il avait adressés à la Municipalité concernant l'éclairage des abris de bus soient consignés dans le procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté

## **A L'UNANIMITE**

### **2. Communications du bureau du Conseil**

M. le Président rappelle qu'une séance supplémentaire du Conseil communal est prévue le 27 janvier 2015.

Il rappelle également que les rapports des commissions ad hoc doivent être transmis à la secrétaire du conseil le plus rapidement possible par email (conseillonay@bluewin.ch) et au minimum 10 jours avant la séance.

Il indique également que lorsqu'il donne la parole au Président ou au rapporteur d'une commission, ces derniers doivent au minimum donner les conclusions du rapport ceci selon l'article 67 du règlement du Conseil communal.

### **3. Communications de la Municipalité**

**M. Philippe Guillemain** indique que la fête des Rois aura bien lieu le mardi 6 janvier 2015 et non pas le mercredi comme mentionné dans le LonInfo.

**M. Jean-Charles Détraz** informe que l'étape 1 de la mise en séparatif du quartier "Abbesses - Montaux" (Ch. de la Riaz jusqu'au Ch. des Rossignols) présente un engagement financier de CHF 1'510'000.00 pour un budget prévu au préavis de CHF 1'680'000.00.

Il demande également la nomination d'une commission pour l'étude du préavis du carrefour de la Gracieuse ainsi que pour la mise en séparatif du chemin de Vaney.

**M. François Bonzon** remarque que la commune de Marly a été infestée par le capricorne asiatique importé sur des palettes de bois venant de Chine. Ayant constaté que les palettes chargées de pavés entreposées au chemin des Abbesses viennent d'Indochine, il demande si l'entreprise May garantit que les palettes ont été normalement désinfectées.

**M. Jean-Charles Détraz** répond que cette question sera posée lors de la prochaine réunion de chantier.

**M. Frédéric Gabriel** informe que le montant prévu pour le préavis "Vignes - Condémines" n'a pas été dépassé et s'élève à CHF 49'000.00 pour un budget prévu de CHF 50'000.00. Concernant le préavis "Crédit d'étude pour la parcelle 1342 sous la poste" ce projet est pour l'instant en attente; un montant de CHF 28'000.00 a été dépensé sur un budget de CHF 70'000.00. Concernant le préavis "Cimetière" le budget accordé s'élevait à CHF 590'000.00 : les travaux sont terminés et s'élèvent à CHF 450'000.00. Le préavis "Maison de commune" : le budget accordé s'élevait à CHF 140'000.00, actuellement le montant des dépenses s'élève à CHF 135'000.00 avec encore un petit travail à effectuer sur le chauffage. Le préavis concernant l'achat d'un "véhicule porte outils" : le budget accordé était de CHF 42'000.00, les dépenses s'élèvent à CHF 41'500.00. Le préavis "Réfection café du Mont-Blanc" : le budget était de CHF 56'000.00, le montant des dépenses s'élève à CHF 56'061.80. Le préavis "Déchèterie" : le budget accordé s'élevait à CHF 1'570'000.00; les dépenses atteignent CHF 1'230'000.00 en tenant compte du subside accordé par le canton de CHF 265'000.00.

**M. Jean-Charles Détraz** informe que le préavis concernant la route d'Echandens "aménagement routiers" dont le budget accordé était de CHF 1'020'000'00 est terminé; les dépenses s'élèvent à CHF 899.000.00. Vu que le budget n'a pas été dépassé une offre pour l'éclairage du passage de sécurité au niveau de la voirie va être demandée.

#### 4. Préavis No 09/2014 - Budget 2015

**M. Philippe Guillemain** mentionne que le budget 2015 est légèrement positif. Il est à disposition pour répondre aux questions.

**M. Pierre-Jean Riedo** (Président de la commission des finances) souligne le côté positif du budget présenté et il signale d'une part, qu'il s'agit d'un report de charges de la péréquation et de la facture sociale et d'autre part d'une bonne gestion des charges par la Municipalité. Il indique également que la commission a constaté que l'évolution des coûts de l'ARASMAC - AJEMA semble stable puisqu'il existe au niveau du budget une équilibre des montants à charge de la commune; il mentionne que cette décroissance est réjouissante puisqu'elle résulte d'une intervention de la Municipalité sur la quote-part payée par les parents. Ceci confirme qu'il y a donc la possibilité d'agir, même au niveau communal, sur ces associations de commune ou associations externes. Par contre la commission des finances a relevé un point négatif concernant les TPM : en effet elle a été extrêmement surprise de constater que, malgré tous les organes de contrôles inhérents aux TPM (fiduciaire - organe dirigeant des TPM entre autre), la Confédération ainsi que le canton imposent une clef de répartition aux communes. La commission des finances demande donc à la Municipalité d'examiner avec une extrême attention la clef de répartition qui a été décidée. Par ailleurs, concernant le plan d'investissement pour les années 2015 -2016 -2017, la commission se demande si la commune pourra supporter ces investissements et suggère que la Municipalité mette des priorités aux projets prévus.

La discussion est ouverte sur le budget de l'établissement primaire - secondaire de Préverenges - Denges - Echandens - Lonay :

La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte sur le budget de la commune :

**M. Michel Fontana** (Page 4 - TPM) pose aussi la question, comme la commission des finances, si ce changement de méthode d'imputation n'est pas une volonté de répartir les charges sur les communes ceci en faveur du Canton. Une modification de la clef de répartition des charges ne devrait en théorie pas aboutir à une augmentation généralisée de la facture aux communes. Il recommande donc à la Municipalité de contrôler que le Canton ne transfère pas un supplément de charges structurelles de fonctionnement sur les comptes TPM afin de les faire supporter indûment aux communes.

**M. Antoine Galland** (Page 15 - cpte 100) demande pour quelle raison les frais dédiés au Conseil communal augmentent.

**M. Philippe Guillemain** répond que le budget est établi en principe avec le Président du Conseil; ce budget prend en compte les légères augmentations liées aux nombres de séances du Conseil communal et aux nombres de commissions, votations, etc.

**M. Yves Furer** (Page 37 - cpte 430.3143) demande pour quelle raison les panneaux d'information posés aux entrées du village doivent être remplacés.

**M. Jean-Charles Détraz** répond que, suite à la réfection de la Rte d'Echandens, la Municipalité a souhaité remplacer les panneaux d'entrée du village ceci afin d'avoir une uniformité.

**M. Jean-Pierre Zutter** (Page 39 - cpte 450.3526.2 et 450.3188.2 ) demande pour quelle raison le conditionnement des déchets verts et le transport de ces déchets a subi une augmentation significative.

**M. Frédéric Gabriel** répond qu'une comparaison des coûts ne peut être établie puisque l'année dernière la déchèterie n'étaient pas intercommunale.

**M. Philippe Frey** remarque que les charges de la déchèterie, même avec les communes de Romanel et Bremblens, augmentent de façon significative et demande qu'elle en est la

raison. Il remarque également qu'en terme de rentabilité le fait d'avoir agrandi la déchèterie et l'association avec les communes citées augmentent les frais.

**M. Frédéric Gabriel** répond que jusqu'à la modification du préavis de la déchèterie l'amortissement de cette dernière n'était pas prévu. Il souligne que la part financière des communes partenaires entraîne déjà un gain pour la commune, qu'il n'y a pas eu d'engagement de personnel supplémentaire et que la taxe de la déchèterie n'a pas été augmentée. Il indique que les habitants de Bremblens et Romanel sur Morges paient leur part sur les coûts de fonctionnement de la déchèterie alors qu'initialement il était prévu que ce ne soit que les habitants de Lonay.

**M. Michel Fontana** (Page 39 - cpte 450.4526) demande si la participation mentionnée dans ce compte correspond à la part financière de Bremblens et Romanel.

**M. Frédéric Gabriel** répond qu'il s'agit d'une estimation et qu'un décompte sera fait en fin d'année en tenant compte des frais fixes et réels en fonction du nombre d'habitants.

**M. Michel Fontana** remarque toutefois que, même avec la participation des deux communes, l'augmentation des coûts relatifs aux déchets verts est important.

**M. Frédéric Gabriel** répond que l'élimination des déchets verts a augmenté de façon significative ce qui entraîne effectivement un accroissement des coûts.

**M. Philippe Frey** remarque que les déchets verts sont récoltés régulièrement auprès des habitants de Lonay mais que les communes de Bremblens et Romanel n'ont pas adhéré à cette prestation. La part payée par ces communes n'est-elle pas sous-évaluée.

**M. Frédéric Gabriel** répond que les communes concernées s'acquittent de leur quote-part pour l'élimination de ces déchets.

Il précise que le compte 450.3141 (entretien - travaux et fournitures) pour 2015 mentionne un montant de CHF 15'000.00 augmenté de CHF 12'000.00 par rapport au budget 2014. Le compte 450.3223 (CHF 16'352.00- intérêts passifs) n'existait pas au budget 2014. Le compte 450.3312 (amortissement) n'était pas porté au budget 2014. Le compte 450.3526.1 (élimination des déchets verts) est augmenté à CHF 100'000.00 pour un budget en 2014 de CHF 80'000.00; par contre il précise que pour la commune de Lonay les frais s'élèveront à environ CHF 80'000.00. En comparant les chiffres du budget 2014 et 2015 concernant les comptes mentionnés ci-dessus on parvient donc à un résultat positif d'environ CHF 40'000.00.

**M. Pierre-Jean Riedo** mentionne que, pour l'instant, il est extrêmement difficile de prévoir les charges/coûts de la déchèterie mais qu'il faut être attentif à l'évolution des coûts.

**M. Yves Furer** (Page 41 - cpte 460.3187) demande si le compte est toujours attribué à la mise en place des taxes de facturation par le SIL

**Mme Viviane Borboen** (boursière communale) répond que ce montant correspond à la participation pour la mise en place de la facturation des taxes d'épuration par le SIL. Mais comme la mise en place a été quelque peu imprécise, ce montant ne sera peut-être jamais facturé. Pour plus de sécurité il a été porté au budget 2015.

**M. Philippe Frey** (Page 47 - cpte 610.3189.1) est surpris par l'augmentation de ce compte concernant la sécurité publique et demande pour quelle raison le budget s'élève actuellement à CHF 109'000.00 pour un budget de CHF 40'196.00 prévu en 2014. Par ailleurs il constate que le compte 610.4370 (amendes/sentence) a été augmenté de CHF 5'000.00.

**M. Yves Borremans** répond qu'il s'agit pour le compte 610.3189.1 d'une augmentation de la présence de "Junggers sécurité" en raison d'une recrudescence du vandalisme sur la commune. Pour ce qui concerne le compte 610.4370 il précise que les amendes d'ordre sont facturées par la commune de Préverenges, ce qui entraîne un transfert de charges.

**M. Jean-Pierre Zutter** (Page 57 - création UAPE) demande si un bâtiment est envisagé pour les UAPE.

**Mme Irène Agassiz** répond que ce projet est à l'étude; pour l'instant les locaux à disposition pour l'accueil des enfants ne correspond pas à une UAPE.

**M. Antoine Galland** souhaite qu'un glossaire des abréviations soit inclu dans les documents. Il relève également la mauvaise qualité des documents à disposition sur le site intranet.

La parole n'est plus demandée.

Vote du préavis No 09/2014 soit adopter :

- le budget de fonctionnement présenté par la Municipalité
- le plan des dépenses d'investissement présenté par la Municipalité
- le rapport de la commission des finances

Le préavis est accepté

## A L'UNANIMITE

### 5. Election de la commission de gestion

**Mesdames Alessandra Ducret, Elisabeth Morerod, Sabine Navarro Correa, Laurence Sanson. Messieurs François Bonzon, Michel Borböen, Philippe Frey.**

Bulletins délivrés : 35

Bulletins rentrés : 35

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Les candidats sont élus.

### 6. Divers et propositions individuelles

**M. Philippe Frey** remercie Mme Irène Agassiz (municipale) pour la décoration du village pour les fêtes de Noël.

**Mme Alessandra Ducret** remercie également Mme Irène Agassiz pour la mise en place de la cantine scolaire pendant la pause de midi. Elle demande, si selon les conditions météorologiques, les enfants ne pourraient pas être autorisés à se rendre sous le préau devant la Fourmillière.

**Mme Irène Agassiz** répond que les enfants qui fréquentent la cantine ont la possibilité de rester dans les locaux jusqu'à l'heure de reprise des cours et elle précise qu'ils peuvent se rendre sous le préau mais avec interdiction de frapper sur les vitres de la Fourmillière, ceci afin de ne pas déranger.

**Mme Alessandra Ducret** remarque que la réfection de la route d'Echandens est terminée mais qu'il n'y a pas de passage sécurisé pour les piétons au croisement vers le bâtiment de la voirie.

**M. Jean-Charles Détraz** répond que pour l'instant un problème subsiste pour la mise en place d'un passage de sécurité étant donné qu'il n'y a pas de trottoir côté Echandens; un passage sécurisé à la hauteur du ruisseau du Bief est toutefois disponible.

**Mme Alessandra Ducret** demande si une benne pour les plastiques mous ne pourrait pas être à disposition.

**M. Frédéric Gabriel** précise qu'une benne de plastique mous ne sera pas mise en place car ces déchets ne sont pas recyclés et doivent donc être mis dans le sac poubelle blanc. Parallèlement il répond à une demande de M. Antoine Galland posée lors du dernier conseil communal concernant un accès WIFI dans la salle Denise Bidal : un rendez-vous est prévu avec une entreprise afin de savoir si cela est possible de manière simple et une information sera transmise par intranet ou lors du prochain conseil.

**M. Antoine Galland** demande si la commission en matière de recours d'impôts communaux a été convoquée en 2014 et sur quel sujet.

**M. Yves Furer** répond que la commission a siégé cette année à plusieurs reprises sur un sujet concernant la taxe au sac pour laquelle une entreprise avait déposé une opposition.

**M. Frédéric Gabriel** précise que cette entreprise a déposé un recours au tribunal fédéral mais qu'elle l'a retiré.

**M. Philippe Frey** (Vice-président du conseil communal) remarque qu'il n'est pas convoqué aux séances du bureau du conseil et s'en étonne.

**M. Jean-Pierre Pinazza** répond que pour l'instant le bureau du Conseil ne s'est pas réuni.

La parole n'est plus demandée, il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22 h.

Le Président - Jean-Pierre Pinazza

La secrétaire - Anne Guillin